



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
4 novembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

**Commission de consolidation de la paix**

**Deuxième session**

**Formation Sierra Leone**

**Compte rendu analytique de la 4<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 19 juin 2008, à 10 heures

*Président* : M. Majoor . . . . . (Pays-Bas)

**Sommaire**

Adoption de l'ordre du jour

Examen semestriel du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix et rapport de la Commission de consolidation de la paix sur sa mission en Sierra Leone (1<sup>er</sup>-7 juin 2008)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-52630 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 25.*

1. **Le Président** croit comprendre que la Commission, conformément à la pratique établie, souhaite tenir une séance publique.

2. *Il en est ainsi décidé.*

#### **Adoption de l'ordre du jour (PBC/2/SLE/6\*)**

3. *L'ordre du jour est adopté.*

#### **Examen semestriel du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix et rapport de la Commission de consolidation de la paix sur sa mission en Sierra Leone (1<sup>er</sup>-7 juin 2008)**

4. **Le Président** appelle l'attention sur les conclusions et recommandations de l'examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, tel qu'il figure dans le document PBC/2/SLE/L.1. Le document a été élaboré conjointement par le Gouvernement de la Sierra Leone, ses partenaires en Sierra Leone et les membres de la formation Sierra Leone. Au nom de ces derniers, il rend hommage au Gouvernement de la Sierra Leone pour son rôle dans la préparation du premier examen semestriel et la production d'un tel rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (PBC/2/SLE/9). Il exprime également ses remerciements aux membres de la formation Sierra Leone pour leurs efforts inlassables au cours des derniers mois, ainsi qu'au Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) et au Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour leur soutien précieux et leur contribution aux échanges d'informations en temps opportun entre New York et Freetown. La mission de la Commission en Sierra Leone, qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2008, a représenté l'un des éléments clés des préparatifs de l'examen semestriel. À cet égard, il exprime sa gratitude à M. Schulenburg, nouveau Représentant exécutif par intérim du Secrétaire général pour la Sierra Leone, et à l'ensemble du système des Nations Unies pour le degré élevé de coopération qu'ils ont manifesté à l'égard de la Commission au cours de sa mission et au Gouvernement sierra-léonais pour s'être employé à faire de la mission un succès.

5. En sa qualité de Président, il a eu l'honneur et le privilège de contribuer au processus de mise en œuvre, mais il reconnaît en même temps qu'il reste encore beaucoup à faire. Le Gouvernement sierra-léonais et tous ceux qui travaillent sur la question en Sierra Leone et à New York font clairement preuve d'un véritable engagement à cet égard. Le défi consiste à traduire cet engagement en action.

6. Il croit comprendre que la Commission souhaite adopter les conclusions et recommandations de l'examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, tel qu'il figure dans le document PBC/2/SLE/L.1.

7. *Il en est ainsi décidé.*

8. **M. Minah** (Sierra Leone) signale que la visite de la délégation en Sierra Leone au début du mois lui a permis de recueillir des informations de première main sur les progrès réalisés jusqu'à présent et les défis qui restent à relever. L'échange de vues ouvert et franc entre la Commission, le Gouvernement et les autres parties prenantes a également été extrêmement instructif. Le degré de coopération et d'assistance que son gouvernement a témoigné à la Commission au cours de sa mission prouve son attachement à la consolidation de la paix et son intention de faire également sa part.

9. En mai 2008, le Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone a assisté à la consultation de haut niveau des parties prenantes qui s'est tenue à New York en vue de mobiliser le soutien et d'accélérer la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. Son gouvernement s'est dit encouragé par l'attention manifestée par la communauté internationale au processus de consolidation de la paix en Sierra Leone.

10. En 2006, la décision d'inscrire la question de la Sierra Leone à l'ordre du jour de la Commission a donné au pays un regain d'optimisme et l'assurance que l'ONU était résolue à l'aider à passer d'un État sortant d'un conflit à un État membre assumant pleinement ses fonctions. Initialement, quatre grands domaines prioritaires ont été identifiés, notamment l'emploi et l'autonomisation des jeunes, la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité, la consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance et le renforcement des capacités. Un cinquième domaine prioritaire a été ajouté ultérieurement, à savoir le

secteur de l'énergie. La question de l'énergie recoupe plusieurs secteurs qui influent sur les progrès dans d'autres domaines prioritaires.

11. Au cours de la période considérée, des progrès considérables ont été accomplis dans un certain nombre de domaines prioritaires. Dans le secteur de la justice, on a réduit l'arriéré des affaires devant les tribunaux et amélioré les conditions de travail des juges. Des services de transport sont maintenant offerts aux principaux fonctionnaires de la justice.

12. Un certain nombre de mécanismes ont été mis en place pour veiller à ce que la bonne gouvernance soit la norme plutôt que l'exception. Le Président Koroma a exprimé sa détermination à lutter contre la corruption. Il appuie sans réserve la Commission de lutte contre la corruption qui sera bientôt dotée d'un pouvoir de poursuites. Pour sa part, le Cabinet a fait pleinement sienne la stratégie de lutte contre la corruption que la Commission a récemment proposée. Le Gouvernement appuie sans réserve les mesures législatives prescrites par le Parlement.

13. Les préparatifs en vue des prochaines élections locales, le prochain test important pour le secteur de la sécurité et le Gouvernement, sont très avancés. Les principaux acteurs du processus, dirigé par la Commission électorale nationale, connaissent bien leurs fonctions respectives et sont déterminés à faire en sorte que les élections soient couronnées de succès.

14. Le Parlement a récemment approuvé deux des principaux textes législatifs, notamment la loi portant modification de la loi sur la nationalité et la loi sur la faillite. Ces mesures, qui ont été suivies de près par la société civile et la communauté des organisations non gouvernementales, visaient à autonomiser les citoyens de la Sierra Leone et à créer un environnement propice au développement du secteur privé.

15. La mise en œuvre des recommandations de la Commission vérité et réconciliation représente un autre sujet d'intérêt. Grâce à l'appui financier du Fonds pour la consolidation de la paix et d'autres parties, la Commission nationale des droits de l'homme est maintenant pleinement opérationnelle et prête à étendre ses activités au-delà de la capitale et de la partie ouest de la Sierra Leone. Les deux commissions ont été chargées de veiller à ce que le Gouvernement respecte ses obligations. Le Gouvernement accueille favorablement un processus transparent et efficace à cet égard.

16. Entre-temps, le processus de révision de la Constitution se poursuit. Le Cabinet a examiné le rapport de la Commission de révision de la Constitution et la prochaine phase de consultations, à laquelle participeront des parties prenantes nationales et des membres de la société civile, devrait commencer bientôt. Les domaines dans lesquels des amendements constitutionnels sont requis ont été suivis de près. Le Parlement est prêt à faire tout ce qui est nécessaire à cet égard.

17. La hausse des prix des denrées alimentaires et du carburant pose assurément un défi à tous les gouvernements, mais les effets se font sentir de façon particulièrement aiguë en Sierra Leone, qui, comme d'autres pays en développement, dépend fortement de l'aide extérieure et est à la merci des aléas de la situation économique mondiale. Néanmoins, son gouvernement est pleinement conscient du fait que sa responsabilité première est d'assurer et consolider la paix et de distribuer à ses citoyens les dividendes tirés de cette paix et que, pour y arriver, il doit mobiliser l'appui international. Il se rend parfaitement compte de la fragilité des rouages de l'État du point de vue de la sécurité et de l'économie. Considérant le caractère évolutif du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix, le Président a récemment déclaré que la sécurité alimentaire et l'investissement dans l'agriculture devraient être incorporés aux domaines prioritaires qui y sont contenus. Un secteur agricole fort créera des emplois et stimulera l'économie.

18. L'interminable guerre civile en Sierra Leone a exacerbé l'exode des professionnels qualifiés. La fonction publique est parmi les secteurs les plus touchés. Étant donné qu'il cherche à se concentrer sur ses priorités et à tenir ses engagements, le Gouvernement aura besoin de l'assistance continue de ses partenaires de développement et de la Commission pour remédier aux contraintes de capacité.

19. Le Gouvernement sierra-léonais se félicite de la proposition visant à remplacer le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone et de la nomination du Représentant exécutif par intérim du Secrétaire général pour la Sierra Leone, qui a démontré qu'il était un partenaire engagé dans le développement du pays.

20. Le Gouvernement sierra-léonais est très conscient du fait que la consolidation de la paix, telle qu'établie

par la Commission de consolidation de la paix, est un nouveau processus. Il ne veut ménager aucun effort pour atteindre les objectifs du Cadre de coopération, mais il sait qu'il commettra forcément des erreurs. Il espère donc que, dans un esprit de transparence et de consensus, la Commission lui permettra de prendre acte de ces erreurs, afin d'y trouver des solutions efficaces. Selon M. Minah, il n'y a pas de solution miracle aux nombreux problèmes qui attendent son gouvernement. Toutefois, il est convaincu que le processus de paix, avec le soutien continu des partenaires de développement de la Sierra Leone et de la Commission, sera couronné de succès.

21. **Le Président** appelle l'attention sur le rapport de la deuxième mission de consolidation de la paix en Sierra Leone qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2008 (PBC/2/SLE/7). La visite est venue à point nommé en ce qui concerne les préparatifs de l'examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. En outre, les participants à la mission ont enrichi les discussions sur la mise en œuvre du Cadre et la voie à suivre. Il exprime sa gratitude aux représentants du Bangladesh, de la République tchèque, de l'Égypte, d'El Salvador, de l'Espagne, de l'Allemagne, du Libéria, de la Sierra Leone et de la Suède pour leur participation active et constructive à la mission. Il remercie également le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et les autres entités des Nations Unies de leur contribution à l'organisation de la mission.

22. La mission a été extrêmement fructueuse. La délégation a rencontré le Président de la Sierra Leone, le Ministre des affaires étrangères, le Président du Parlement, les représentants des partis politiques majoritaires et minoritaires au Parlement, le Président et les membres de la Commission électorale nationale, les représentants des partenaires bilatéraux et multilatéraux, des organisations de la société civile, des représentants du secteur privé et d'organismes, de fonds et de programmes des Nations Unies.

23. La délégation a fait observer que des progrès significatifs avaient été accomplis en ce qui concerne l'exécution d'un certain nombre d'engagements contenus dans le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix, en particulier dans les domaines de la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité, la lutte contre la corruption, le développement du secteur de l'énergie et les

préparatifs en vue des prochaines élections locales. Il a toutefois noté que des efforts supplémentaires et plus ciblés sont nécessaires dans les domaines de l'emploi et de l'autonomisation des jeunes, du renforcement des capacités et de la réconciliation nationale. La mise en œuvre intégrale des recommandations de la Commission vérité et réconciliation revêt une importance particulière.

24. Il s'agit d'un moment critique pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. Le Gouvernement a adopté un programme de réforme ambitieux. Il a également réaffirmé son attachement à la mise en œuvre du Cadre de coopération et à son partenariat avec la Commission. Le remplacement du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone sera l'occasion de renforcer les capacités et d'accroître le soutien au Gouvernement, et ce, en dépit du fait que la présence des Nations Unies dans le pays sera considérablement réduite par la suite.

25. Bien que la paix et la stabilité règnent dans le pays, la vie quotidienne des gens continue d'être extrêmement difficile en raison de l'insécurité alimentaire, du chômage, de l'absence de services de base et des taux de mortalité paralysants. En outre, la crise alimentaire mondiale et la hausse du prix du pétrole risquent de compromettre les efforts du Gouvernement en vue de concrétiser les dividendes de la paix attendus avec impatience et répondre aux attentes élevées de la population.

26. La délégation a fait un certain nombre de recommandations quant à l'action future, dont beaucoup ont été réitérées dans le rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (PBC/2/SLE/9) et dans les conclusions et recommandations de l'examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre de coopération (PBC/2/SLE/L.1).

27. **M<sup>me</sup> Jahan** (Bangladesh) dit que la dernière visite de la Commission en Sierra Leone a fourni beaucoup de renseignements sur les progrès enregistrés et les défis qui restent à relever. La délégation a été encouragée par l'optimisme du Gouvernement et des autres partenaires. Elle a également eu un entretien très constructif avec le Représentant exécutif par intérim du Secrétaire général pour la Sierra Leone.

28. Le rapport de la deuxième mission de consolidation de la paix en Sierra Leone a donné un aperçu des questions les plus importantes concernant la Sierra Leone et des principales conclusions de la visite. Le thème de l'emploi et de l'autonomisation des jeunes demeure une question de portée générale, ayant également été abordée au cours des discussions sur l'investissement dans l'agriculture. Elle s'est félicitée de la création par le Gouvernement d'une Commission nationale de la jeunesse et de centres d'emploi à l'échelle nationale. Le microfinancement peut tenir une place importante dans le soutien aux petites et moyennes entreprises et les programmes de travaux publics à court terme et, partant, dans la création de possibilités d'emploi pour les jeunes, en particulier les femmes. En outre, l'investissement dans le développement de la jeunesse est une question dont il faut se préoccuper non seulement à long terme mais aussi à court terme. C'est un élément essentiel de la consolidation de la paix. À cet égard, la délégation s'est félicitée de voir qu'un projet en particulier avait été mis en œuvre sur le terrain. Elle estime cependant qu'une plus grande attention devrait être accordée à la formation professionnelle, ce qui est essentiel à la préparation des jeunes à l'emploi.

29. La délégation a jugé très encourageants les préparatifs en vue des prochaines élections locales, dont elle espère seront couronnées de succès. La Commission électorale nationale et la Commission d'enregistrement des partis politiques ont toutes les deux besoin d'un appui soutenu de la part de la Commission. Tous les intéressés devraient également appuyer les efforts déployés dans les préparatifs en vue des élections de 2012.

30. Elle se félicite du fait que le Parlement ait approuvé la loi portant modification de la loi sur la nationalité et la loi sur la faillite. Elle attend avec intérêt la mise en œuvre intégrale et rapide des recommandations de la Commission vérité et réconciliation. Entre-temps, la Commission nationale des droits de l'homme aura besoin d'une aide supplémentaire en plus de celle de la Commission de consolidation de la paix.

31. Le succès du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté en Sierra Leone dépendra clairement de la disponibilité des capacités et des ressources. À son avis, ce sera l'un des éléments déterminants du processus de paix à long terme en Sierra Leone. Le Cadre de coopération pour la

consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix doivent se compléter et se renforcer mutuellement afin d'assurer le succès du prochain document de stratégie. À cet égard, il convient d'insister davantage sur les activités productrices de recettes et le renforcement du secteur privé afin d'assurer un degré suffisant d'appropriation nationale de l'ensemble du développement du pays.

32. Le développement du secteur de l'énergie de la Sierra Leone est crucial pour l'ensemble du développement et la consolidation de la paix. La délégation n'a pas été en mesure de visiter le projet hydroélectrique de Bumbuna en raison de conditions météorologiques défavorables, mais on l'a informée que le projet fonctionnait bien.

33. Elle se félicite que le Cabinet ait approuvé la Stratégie de lutte contre la corruption, mais elle signale qu'il reste encore certains défis à relever dans les domaines du renforcement des capacités et le développement du secteur privé. À cet égard, elle appuie pleinement les recommandations figurant au chapitre III du rapport de la mission. Le renforcement des capacités est particulièrement important. La communauté internationale devrait aider la Sierra Leone à renforcer les capacités de sa fonction publique. On pourrait aussi encourager la diaspora sierra-léonaise à investir dans le développement du pays. Enfin, elle estime que la question de la sécurité alimentaire et de l'investissement dans l'agriculture devrait être ajoutée à la liste des domaines prioritaires.

34. **M. Hoscheit** (Luxembourg) insiste sur l'extrême importance de la réunion en cours. En effet, elle marque le premier examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, dont l'objectif est d'évaluer dans quelle mesure les engagements ont été traduits en action. Bien que les progrès réalisés à ce jour soient appréciables, la Commission devra cependant se concentrer sur les défis qui restent à relever dans les mois à venir.

35. Il est crucial pour la Commission de procéder régulièrement à des évaluations objectives des progrès accomplis et des défis qui restent à relever et d'appliquer une méthodologie rigoureuse à cette fin. Une évaluation claire, juste et à jour de la situation lui permettra de fournir le soutien le plus approprié. Il faudrait cependant éviter par tous les moyens de placer un trop lourd fardeau sur les autorités nationales. Le

Cadre de coopération pour la consolidation de la paix fournit un mécanisme de révision et de suivi des progrès. La Commission pourrait s'en servir pour évaluer dans quelle mesure la situation en Sierra Leone s'est vraiment améliorée et déterminer si le pays est sur la bonne voie. Le mécanisme devrait guider les actions de la Commission en rapport avec les autorités nationales et reposer également sur la participation de toutes les parties prenantes, y compris les représentants de la société civile.

36. Enfin, il se félicite de l'adoption des conclusions et recommandations de l'examen semestriel. Le document identifie clairement les domaines où il faut intensifier les efforts dans les mois à venir. Il espère que l'examen semestriel ne deviendra pas un simple exercice bureaucratique, mais orientera plutôt les travaux de la Commission et du Gouvernement sierra-léonais de façon très directe et pratique.

37. **M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) souscrit aux conclusions et recommandations de l'examen semestriel. La Sierra Leone a accompli beaucoup depuis la fin du conflit il y a sept ans. Le pays est en paix et les combattants ont été désarmés, démobilisés et réinsérés dans la société. Le secteur de la sécurité est probablement le meilleur dans la sous-région. La Sierra Leone n'est pas près de retomber dans le conflit et ne constitue pas une menace pour la sécurité régionale. Ses deux élections présidentielles et parlementaires libres et équitables ont réintroduit une démocratie et un gouvernement responsable. Les prochaines élections locales devraient cimenter les gains que la consolidation de la paix a permis de réaliser à ce jour. Son gouvernement attend avec intérêt de présenter au Conseil de sécurité un projet de résolution sur la création du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone.

38. Cela dit, la vie quotidienne des citoyens ordinaires reste extrêmement difficile et la Sierra Leone est encore au bas de l'indice de développement humain, une situation exacerbée par la hausse des prix des denrées alimentaires et du carburant. Il y a peu de routes, peu d'électricité, l'approvisionnement en eau est irrégulier et, pour citer le nouveau président, la corruption est un cancer qui ronge la nation. Le faible accès à la justice, le taux de chômage élevé, notamment chez les jeunes, et la capacité limitée au sein du gouvernement et dans l'ensemble du pays continuent de représenter une menace pour la paix et la sécurité durement gagnées en Sierra Leone.

39. La Commission a joué un rôle précieux en maintenant l'attention internationale sur la Sierra Leone, mais les six prochains mois seront d'autant plus critiques qu'elle devra s'assurer que le pays contribue de façon déterminante à la consolidation de la paix.

40. Tout d'abord, la Commission pourrait utiliser sa légitimité internationale pour aider le Gouvernement à mettre en place et ordonner ses priorités d'une manière plus efficace, en combinant des solutions à court terme et le développement des capacités à long terme. À cette fin, elle s'associe à l'appel lancé pour que le prochain document stratégique sur la lutte contre la pauvreté renforce et complète le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone.

41. Deuxièmement, la Commission doit parler franchement aux donateurs actuels à propos des priorités et des progrès. En particulier, la Commission doit faire tout son possible pour empêcher que des programmes non coordonnés entraînent le Gouvernement dans plusieurs directions à la fois et veiller à ce que les engagements soient traduits en action sur le terrain.

42. Troisièmement, la Commission devrait chercher à comprendre les raisons qui font que certains donateurs ne sont pas encore impliqués en Sierra Leone. Elle salue les percées réalisées par le Président à cet égard et les efforts du Gouvernement pour attirer de nouveaux donateurs. La Commission pourrait aider ces efforts en renforçant sa coordination avec le Ministère des affaires étrangères, par exemple en établissant une liste commune de pays cibles, fondations, fonds, programmes et organismes internationaux ou en menant des activités conjointes de sensibilisation. En ce qui concerne ces dernières, les membres de la Commission pourraient multiplier les collectes de fonds dans des lieux où ils ont des contacts utiles ou visiter les pays et les fondations difficiles d'accès pour le Ministère.

43. Il incombe à tous les membres de veiller à ce que la Commission soit aussi efficace que possible. À cet égard, elle se félicite des efforts des divers présidents de la Commission et du Bureau d'appui de consolidation de la paix. Au cours de sa phase initiale, l'attention de la Commission a porté sur l'identification de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas. Ce n'est parce que cette phase est maintenant terminée que la Commission doit relâcher son attention. Au contraire, elle doit continuer à

rechercher des moyens de rationaliser ses travaux dans des formations propres au pays. Il se félicite donc de la récente nomination du Représentant exécutif par intérim du Secrétaire général pour la Sierra Leone qui apportera la direction et l'attention nécessaires aux travaux sur le terrain. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix doit maintenant élargir son appui au niveau du pays. Il doit désormais concentrer son action sur des mesures concrètes, en particulier des mesures susceptibles de contribuer le plus à la consolidation et au maintien de la paix. Ce recentrage donnera une orientation plus précise aux réunions nationales et aux réunions des parties prenantes. Il permettra peut-être même de mettre en lumière les lacunes de la mise en œuvre, qui pourraient ensuite être jumelées aux champs d'action particuliers des donateurs.

44. Enfin, le fait que moins de la moitié des 35 millions de dollars alloués à la Sierra Leone ont été affectés à des programmes et que moins de la moitié de ce montant a effectivement été dépensée indique clairement que le Fonds de consolidation de la paix n'a pas donné la pleine mesure de ses capacités. À cet égard, elle demande une plus grande orientation dans la conception des projets et plus de souplesse dans le choix de l'organisme d'exécution. Il importe peu que celui-ci provienne de l'intérieur ou de l'extérieur du système des Nations Unies. À son avis, il serait toutefois imprudent de compter uniquement sur le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

45. **M<sup>me</sup> Zarra** (Italie) se félicite des progrès accomplis jusqu'à présent, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations de la Commission vérité et réconciliation sur la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité. Elle félicite le Gouvernement de son engagement envers la consolidation de la paix.

46. Au cours des mois à venir, la coopération de la Commission de consolidation de la paix et du Gouvernement sierra-léonais dans tous ces domaines nécessitant encore un soutien sera cruciale. Elle mentionne, en particulier, la nécessité d'élaborer une politique agricole en réponse à la crise alimentaire mondiale, de promouvoir l'emploi des jeunes, de favoriser le retour au pays des Sierra-Léonais qualifiés, d'appuyer le secteur de l'énergie pour créer un environnement propice à l'investissement étranger et au développement du secteur privé et, enfin,

d'examiner les dimensions sous-régionales de la consolidation de la paix dans le but de consolider le processus de stabilisation.

47. **M. Kodera** (Japon) déclare que, depuis l'adoption du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone le 12 décembre 2007, les membres de la formation Sierra Leone ont contribué collectivement et individuellement à sa mise en œuvre, tel que démontré plus récemment lors de la consultation des parties prenantes de haut niveau en mai 2008. Le rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Cadre illustre la situation actuelle sur le terrain et les changements qui y ont été apportés par suite de l'adoption du Cadre et de la présence de la Commission. En particulier, le rapport note que des progrès significatifs ont été accomplis dans les domaines de la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité, la lutte contre la corruption, le développement du secteur de l'énergie et les élections locales. Il souligne cependant que la situation économique générale reste fragile, que la crise alimentaire mondiale et la hausse des prix du pétrole affectent les efforts de la Sierra Leone et que les questions telles que l'emploi des jeunes méritent d'être étudiées plus avant. Compte tenu de ces observations, les membres de la formation Sierra Leone doivent poursuivre leurs efforts pour relever les défis auxquels la Sierra Leone est encore confrontée. À cet égard, il note avec préoccupation que les rencontres régulières entre le Gouvernement sierra-léonais et un grand nombre de ses partenaires internationaux ont été suspendues (rapport, par. 42). Une communication étroite entre le Gouvernement et ses partenaires est pourtant essentielle. Il demande une mise à jour sur la question.

48. L'un des principaux mandats de la Commission consiste à mobiliser des ressources pour la consolidation de la paix dans les pays cibles. Le partenariat sans cesse croissant entre la Sierra Leone et le Japon est un bon exemple à cet égard. En plus de présider le Comité organisationnel de la Commission et de compléter les activités de la formation Sierra Leone, le Japon a intensifié sa coopération avec la Sierra Leone au cours des six derniers mois. Tout d'abord, le nombre de visites de haut niveau entre les deux pays a augmenté de façon spectaculaire. En mai 2008, le Président de la Sierra Leone a participé à la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain, qui avait pour but de mettre en

évidence, entre autres, les progrès importants de l'Afrique vers la consolidation de la paix au cours des dernières années. Lors de sa visite, il s'est entretenu avec le Premier Ministre du Japon dans le cadre d'une réunion bilatérale au cours de laquelle ils ont réaffirmé leur partenariat solide et leur engagement envers la consolidation de la paix en Sierra Leone. Le Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone s'est également rendu à Tokyo plus tôt cette année. Pour ce qui est du Japon, l'ancien Vice-Ministre japonais des affaires étrangères et l'ancien Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (maintenant Vice-Président de l'Agence japonaise de coopération internationale) se sont rendus en Sierra Leone en 2007 et 2008 respectivement.

49. Par ailleurs, le Japon a récemment accru son assistance à la consolidation de la paix en Sierra Leone. De plus amples informations figurent à l'annexe II du rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone.

50. Le Japon envisage l'octroi d'une assistance supplémentaire aux efforts de consolidation de la paix en Sierra Leone, compte tenu de l'émergence de problèmes nouveaux, notamment la crise alimentaire mondiale, et d'événements déterminants tels que les prochaines élections locales. En fait, le Japon prévoit accorder une aide alimentaire d'urgence à la Sierra Leone par le biais du Programme alimentaire mondial en juillet 2008.

51. Enfin, les efforts concertés de la Commission ont déjà apporté une contribution importante à la consolidation de la paix en Sierra Leone et doivent se poursuivre. À cet égard, il encourage les membres de la formation Sierra Leone à accélérer le processus visant à traduire le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone en actions concrètes. Pour sa part, le Japon continuera de soutenir les efforts de la Commission en Sierra Leone.

52. **M. Løvald** (Norvège) déclare que le fait que la Commission conduise son tout premier examen semestriel des efforts de consolidation de la paix dans un État Membre des Nations Unies signifie que l'essentiel du mandat de l'ONU s'est concrétisé. Les conclusions et recommandations de l'examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone ont permis d'intensifier les relations de

partenariat entre la Commission et la Sierra Leone. Le document constitue également une importante feuille de route pour les six prochains mois. La Norvège s'engage à appuyer les efforts de consolidation de la paix en Sierra Leone aux fins de parvenir à une paix et une sécurité durables dans le pays.

53. **M. Curtis** (Communauté européenne), parlant au nom de la Commission européenne, note avec satisfaction les progrès importants réalisés par la Sierra Leone, la Commission de consolidation de la paix et les partenaires internationaux dans la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix. Il se félicite, notamment, des progrès accomplis par la Sierra Leone dans les domaines de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption et des mesures prises pour qu'on cesse de remettre en question l'engagement du Gouvernement envers la bonne gouvernance économique dans le domaine de l'énergie. Il se félicite également des interventions nouvelles et accrues des membres de la Commission dans le pays. Il espère que d'autres donateurs se joindront aux efforts de consolidation de la paix en Sierra Leone.

54. Depuis son adoption, le Cadre de coopération s'est avéré utile pour maintenir l'attention sur le pays et s'attaquer aux problèmes de la consolidation de la paix. Toutefois, davantage d'efforts sont nécessaires pour assurer la mise en œuvre intégrale du Cadre de part et d'autre. Il appelle toutes les parties prenantes à renforcer leurs efforts pour garantir le succès de la Commission.

55. La Commission européenne approuve pleinement les conclusions et recommandations de l'examen semestriel et attache une grande importance à la création et la promotion d'un mécanisme de coordination de l'aide qui soit durable. La direction et l'appropriation nationales du processus sont essentielles pour assurer une meilleure division du travail entre les donateurs. Cette mesure ouvrira la voie à de nouveaux donateurs. Le Gouvernement devrait fournir à tous les donateurs des orientations claires sur les possibilités de participation qui leur sont offertes. De leur côté, les donateurs doivent faire leurs devoirs afin de mieux coordonner et rationaliser les politiques et les stratégies. Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté en Sierra Leone jouera un rôle déterminant dans le développement du pays et la participation des donateurs. Il espère que la mise au point du projet de document sera achevée

prochainement, afin que les discussions sur les priorités et la possibilité d'un soutien puissent commencer.

56. Enfin, il offre à la Sierra Leone tous ses vœux de succès dans ses prochaines élections locales. Il est convaincu qu'elles se dérouleront bien, à l'instar des élections de 2007, et fourniront une preuve tangible de la maturité politique de la Sierra Leone.

57. **M. Deruffe** (France) signale que le rapport de la deuxième mission de la Commission de consolidation de la paix en Sierra Leone et le rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone démontrent clairement que des progrès importants ont été accomplis dans un certain nombre de domaines clés. Il note avec préoccupation que la crise alimentaire mondiale a nui aux efforts de consolidation de la paix dans le pays. La Commission devra envisager une façon d'intégrer cet enjeu dans ses travaux futurs. À cet égard, il estime que la dimension sous-régionale devrait figurer en bonne place dans les travaux de la Commission. De plus en plus, les phénomènes qui menacent la stabilité de la Sierra Leone et ses voisins sous-régionaux ont des dénominateurs communs. Il cite en exemple la crise alimentaire mondiale et les questions de sécurité relatives à l'émergence du problème du trafic des stupéfiants.

58. La présente réunion constitue une étape importante dans les travaux de la Commission. Le seul fait qu'elle ait finalement lieu montre que la Commission est sur la bonne voie. Les conclusions et recommandations de l'examen semestriel, que sa délégation appuie sans réserve, démontrent les progrès réalisés par la formation Sierra Leone depuis sa création. Son gouvernement attache une grande importance à la Commission et est ravi de voir cette évolution. La prochaine phase nécessitera le même niveau de ressources. L'une des étapes importantes à cet égard sera la mise au point définitive du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté en Sierra Leone, lequel offrira à la communauté internationale l'occasion d'accroître son appui au pays.

59. **M. Skau** (Suède) réitère l'appel en faveur d'un processus de consolidation de la paix transparent et consensuel. Il signale que sa délégation souscrit aux conclusions et recommandations de l'examen semestriel et à l'analyse et l'évaluation fournies dans le rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Cadre. Il

se félicite des progrès réalisés jusqu'à présent en ce qui concerne les préparatifs en vue des prochaines élections locales, la création de la Commission nationale des droits de l'homme et le processus de révision de la Constitution. Il note cependant que de nombreux progrès restent à faire au sujet de l'emploi des jeunes. Il se demande si ce secteur ne pourrait pas être plus étroitement lié au développement du secteur privé, à la réforme agraire et, peut-être, à l'accès au financement.

60. Le Gouvernement de la Sierra Leone a honoré bon nombre de ses engagements. Il importe donc que la communauté internationale fasse de même. Il appelle les donateurs actuels à intensifier leurs efforts en accord avec le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone et les domaines prioritaires qui y sont mentionnés. Il exhorte également d'autres donateurs à se manifester. La Suède, un donateur relativement petit, se réjouit à l'avance de travailler avec de nouveaux donateurs afin de trouver des moyens de promouvoir les synergies et les partenariats. À cet égard, il importe d'établir, au niveau des pays, des mécanismes efficaces et responsables de mise en commun des fonds destinés à appuyer les secteurs identifiés dans le Cadre.

61. Il se félicite de la proposition visant à remplacer le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone ainsi que du maintien d'une présence intégrée de l'ONU dans le pays. Il espère que la nouvelle orientation contribuera à consolider la paix sur le terrain. Il importe également d'introduire dans le pays les capacités techniques des fonds, programmes et organismes des Nations Unies. La nécessité de renforcer la capacité institutionnelle, mise en évidence plus tôt par le représentant de la Sierra Leone, pose un défi particulier au PNUD. La semaine prochaine, lors de sa session annuelle à Genève, le Conseil d'administration du PNUD adoptera un plan stratégique qui fait du renforcement des capacités l'une de ses activités de base. M. Skau exprime l'espoir que le PNUD tiendra parole à cet égard et fournira au Gouvernement de la Sierra Leone l'appui qu'il mérite.

62. Sa délégation surveille de près la mise au point du prochain document de stratégie pour la réduction de la pauvreté en Sierra Leone, eu égard notamment à la recommandation selon laquelle le Gouvernement sierra-léonais doit veiller à ce que le document tienne

compte des séquelles du conflit et établit des liens avec le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix. Son gouvernement est prêt à contribuer à ce processus par tous les moyens possibles.

63. Enfin, il exprime sa préoccupation quant à l'impact possible sur la Sierra Leone de la hausse des prix du carburant et des denrées alimentaires. Par leurs actions, l'ONU, la Banque mondiale et l'ensemble de la communauté internationale ont démontré leur engagement à aider la Sierra Leone à surmonter ces obstacles.

64. **M. Crowley** (Afrique du Sud) note avec satisfaction les progrès accomplis jusqu'ici dans la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone et se félicite de la façon dont le Président a fait progresser le pays à cet égard. Il attend avec intérêt de voir des avantages tangibles pour les citoyens ordinaires.

65. Dans le même temps, il note avec préoccupation les nombreux défis restant à relever, notamment l'augmentation des prix des denrées alimentaires et du carburant. Le faible niveau de développement et le niveau élevé de chômage chez les jeunes ont rendu la Sierra Leone particulièrement vulnérable face à ces défis. Le Cadre de coopération étant un document évolutif, la Commission aura d'autres occasions d'étudier les meilleurs moyens de résoudre les problèmes qui menacent le pays. Les Sierra-Léonais ne devraient pas être dépouillés de leurs dividendes de la paix simplement parce que des facteurs externes ont été imposés au pays.

66. Enfin, il espère que les prochaines élections locales en Sierra Leone seront couronnées de succès et consolideront davantage la démocratie et la paix.

67. **M. Doraiswami** (Inde), s'associant aux autres orateurs, se félicite de la proposition de remplacer le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone et de la nomination du Représentant exécutif par intérim du Secrétaire général pour la Sierra Leone.

68. Sa délégation partage les préoccupations concernant le faible taux de décaissement du Fonds de consolidation de la paix et appelle une meilleure coordination à cet égard. Elle estime que la coordination de l'effort international en Sierra Leone pourrait être fortement améliorée. En effet, il est

presque impossible pour le Gouvernement sierra-léonais de s'en sortir sans une aide internationale coordonnée. Cette aide n'a jamais été aussi évidente que dans le contexte de la hausse des prix des denrées alimentaires et du carburant, où une action coordonnée, urgente et efficace est nécessaire pour s'assurer que les États les plus fragiles reçoivent une assistance.

69. **M. Schulenburg** (Représentant exécutif par intérim du Secrétaire général pour la Sierra Leone), prenant la parole par vidéoconférence depuis Freetown, déclare qu'il a été témoin, il y a tout juste une semaine, d'un événement unique en 29 ans de carrière au sein de l'Organisation des Nations Unies. En effet, le Parti populaire de Sierra Leone, le principal parti d'opposition, a invité le Président Koroma à inaugurer sa station radio, Radio Unity. Au cours de la cérémonie, le Président a reçu un accueil chaleureux de la part des partisans du Parti populaire de Sierra Leone. En outre, les deux parties ont proclamé leur respect à l'égard du Gouvernement et de l'opposition et leur appui au code de conduite des partis politiques et des médias. L'événement est de bon augure pour l'avenir de la Sierra Leone. Il espère qu'il se répercutera dans tout le pays.

70. Le rôle beaucoup plus modeste que jouera l'ONU lors des prochaines élections par rapport aux élections précédentes démontre en quelque sorte la maturité à laquelle sont parvenues les institutions nationales. Il est convaincu que la Commission électorale nationale, la Commission d'enregistrement des partis politiques, les forces de police et autres institutions gouvernementales sont maintenant parfaitement capables de procéder à des élections locales. Comme il l'a souligné à maintes reprises au cours de ses rencontres avec des représentants du Gouvernement, il est indispensable que les élections soient de très haut niveau. Les élections présidentielles et législatives précédentes avaient été saluées comme étant parmi les plus réussies dans cette partie du monde. Il espère qu'il en sera de même des prochaines élections. En effet, le processus démocratique de la Sierra Leone est l'une de ses plus importantes « cartes de visite » qui, au fil du temps, aura un effet positif sur sa réputation internationale et sa capacité à attirer un financement international.

71. Dans un laps de temps relativement court, la présence de l'ONU en Sierra Leone a évolué, passant de l'une des plus importantes missions de maintien de la paix dans le monde entier à une mission d'au plus 60

ou 70 personnes. Ainsi, l'ONU réduira sa participation dans le pays et transférera la propriété du processus aux autorités nationales. En outre, la création d'une nouvelle mission, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, fournira une occasion unique au système des Nations Unies et à la communauté des donateurs de redéfinir leurs objectifs, de concert avec le Gouvernement. L'un des principaux défis à cet égard est de rendre les travaux de la communauté internationale plus transparents et plus pratiques pour le Gouvernement. Dans ce contexte, la communauté internationale doit rationaliser ses objectifs et concentrer ses activités afin de produire des résultats tangibles et mettre au point des mécanismes d'application plus simples et plus transparents. À cet égard, il a été convenu avec le PNUD d'examiner le fonctionnement du Fonds de consolidation de la paix et du panier de fonds, l'objectif étant de les rendre plus transparents et plus pratiques, de donner au Gouvernement une direction claire dans l'approbation des programmes et d'ouvrir les fonds en question à d'autres membres de la communauté des Nations Unies, aux ONG et à d'autres partenaires d'exécution potentiels.

72. **M. Minah** (Sierra Leone) exprime sa satisfaction à tous ceux qui ont rendu hommage aux efforts déployés par son gouvernement pour s'assurer que le processus de consolidation de la paix de la Sierra Leone reste sur les rails. Il a pris bonne note de tous les points soulevés et assure la Commission que son Gouvernement est déterminé à améliorer sa contribution au processus de consolidation de la paix.

73. Répondant au représentant du Japon, il signale que le processus d'engagement entre le Gouvernement sierra-léonais et les donateurs internationaux est momentanément interrompu. Le Gouvernement et le Président de la Sierra Leone se sont pleinement engagés à procéder à des échanges réguliers et efficaces avec la communauté des donateurs en Sierra Leone et des mesures ont été prises pour redynamiser le processus. D'ailleurs, des consultations officielles et des échanges entre le Gouvernement et les donateurs sont en cours.

74. Le processus dans lequel la Sierra Leone s'est engagée est un nouveau processus qui exige une honnêteté et des efforts collectifs afin d'identifier les lacunes, les contraintes et les difficultés que rencontrent le Gouvernement sierra-léonais, la communauté des donateurs et la Commission. Ce n'est

que dans de telles conditions que la politique et les objectifs se traduiront en des changements notables et positifs pour le peuple sierra-léonais.

75. Enfin, il exprime sa satisfaction à la Commission de lui avoir donné l'occasion de présenter le cas de la Sierra Leone et de fournir une mise à jour sur la situation. L'exercice a été constructif pour tous les intéressés. Il importe qu'à l'avenir les parties s'entendent sur l'origine des problèmes et redoublent d'efforts pour les résoudre.

76. **M<sup>me</sup> McAskie** (Sous-Secrétaire générale à l'appui à la consolidation de la paix) déclare que la présente réunion sera la dernière réunion portant spécifiquement sur la Sierra Leone à laquelle elle participera. Elle souhaite remercier tous les intéressés, en particulier le Président et son équipe, du travail qu'ils ont accompli. Il aurait été impossible d'imaginer deux ans auparavant tous les progrès qui ont été réalisés dans un si court laps de temps. Le chemin parcouru jusqu'à présent par la formation Sierra Leone est largement dû à la volonté des États Membres de faire une réelle différence au niveau du pays. L'inscription de la Sierra Leone à l'ordre du jour de la Commission a été une sage décision et ce, parce que le pays, malgré la fin du conflit il y a déjà quelques années, est demeuré politiquement et économiquement fragile. Elle a également offert à l'ONU une excellente occasion de tester le concept d'accompagnement, concept que tout le monde avait reconnu comme étant nécessaire, mais que personne n'avait su développer. Dès le début, la formation Sierra Leone s'est caractérisée par un accompagnement et un partenariat véritables. Elle a très bien géré la notion de propriété. À tout moment, le Gouvernement a été aux commandes, avec le soutien de la Commission. Comme le présent débat l'a démontré, la formation Sierra Leone est au stade de l'apprentissage et il reste encore beaucoup à faire. Il y a aussi place à amélioration au sein du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. À cet égard, elle fera un certain nombre de recommandations à son successeur. Rien ne dit que celui-ci suivra ses conseils, mais la présence continue de son adjoint et d'autres membres du Bureau d'appui à la consolidation de la paix assurera une certaine continuité.

77. Enfin, elle offre à la Commission et à la Sierra Leone tous ses vœux de succès dans leur passage à l'étape suivante. Leur excellent partenariat a fourni une occasion extraordinaire de voir un pays qui a connu le pire parvenir au meilleur.

78. **Le Président** dit que la délégation qui s'est rendue en Sierra Leone au début du mois a vite compris que la Sierra Leone était très bien préparée en vue de ses prochaines élections locales. Il a également relevé l'esprit positif auquel le Représentant exécutif par intérim du Secrétaire général a fait référence. Au nom de la formation Sierra Leone, il souhaite au Gouvernement et au peuple sierra-léonais le plus grand succès dans ces élections.

79. Il ressort clairement du présent débat que les domaines prioritaires identifiés dans le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone sont encore très pertinents. Il importe de continuer dans cette voie et d'établir un lien bien clair entre le Cadre et les autres exercices de programmation qui sont en cours ou sur le point de commencer en Sierra Leone, afin de maintenir une certaine attention et assurer un processus complémentaire et transparent. Les délégations ont souligné l'importance, entre autres, de l'emploi des jeunes, du microfinancement, d'un appui soutenu à la Commission électorale nationale et à la Commission d'enregistrement des partis politiques, de la participation du secteur privé, de la mise en œuvre rapide des recommandations de la Commission vérité et réconciliation et d'une révision constitutionnelle ouverte. La Commission est également consciente qu'il lui faudra se pencher sur un certain nombre de nouveaux défis, en particulier la hausse des prix des denrées alimentaires et du carburant. Jusqu'à présent, l'accent a été mis sur l'approvisionnement en énergie. La Commission n'est pas en mesure en ce moment de traiter du problème beaucoup plus vaste qu'est la hausse des prix de l'énergie. Elle devra néanmoins revenir sur la question de la hausse des prix des denrées alimentaires afin de déterminer une façon de l'intégrer dans ses travaux futurs. Dans l'intervalle, le Président encourage les personnes présentes à jouer un rôle actif dans les forums où la crise alimentaire mondiale fait déjà l'objet de débats et, en particulier, à user de leurs interventions pour souligner l'impact de la crise sur les États fragiles et les États sortant d'un conflit.

80. Il importe de continuer à accorder une attention particulière au renforcement des capacités, notamment dans le secteur de la fonction publique. Par renforcement des capacités il entend une assistance au Gouvernement non seulement dans la formulation des politiques, mais aussi dans leur mise en œuvre sur le terrain. Il est lui aussi d'avis que la Commission

devrait examiner les moyens de rendre les ressources plus transparentes et revoir la manière dont les mécanismes pluridonateurs fonctionnent sur le terrain. Plus ces mécanismes fonctionneront bien et plus ils attireront de fonds. Les indications reçues de Freetown à cet égard sont très positives.

81. Le plaidoyer est aussi extrêmement important. Toutes les parties prenantes ont fait de leur mieux, mais elles devraient envisager la possibilité de mener des activités de sensibilisation communes. Toutes les parties sont invitées à mener des activités de plaidoyer. Il importe cependant que ces activités démarrent dans les capitales afin d'encourager les gouvernements à examiner les moyens qui leur permettraient de contribuer davantage à la mise en œuvre du Cadre. En outre, lorsque les membres d'un gouvernement ont une vision très positive des travaux de la Commission, ils sont plus susceptibles d'encourager leurs pairs à participer plus activement au processus. Il demande aux membres de la formation Sierra Leone d'apporter leur concours à cet égard, en transmettant à leurs capitales le message que la Commission peut fonctionner et, pour autant qu'elle reçoive une assistance appropriée, fonctionnera.

82. Les observations concernant le projet de remplacer le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone et le fonctionnement du Fonds de consolidation de la paix ont été dûment notées. Il espère que le changement quant à la présence des Nations Unies en Sierra Leone aidera toutes les parties à se concentrer sur les domaines prioritaires identifiés par le Gouvernement.

83. Il rend hommage au travail accompli par la Sous-Secrétaire générale à l'appui à la consolidation de la paix au cours des dernières années. Avec ses collègues, elle a créé le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et lui a trouvé une place appropriée au sein du Secrétariat. Elle a également contribué pour beaucoup dans l'orientation des méthodes de travail de la Commission et l'élaboration de ses stratégies.

84. Enfin, il exprime sa gratitude à tous ceux qui ont participé au premier examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix et offre à la Sierra Leone tous ses vœux de succès dans ses prochaines élections locales.

*La séance est levée à 12 h 20.*